

Et si la littérature romande estimait qu'avoir des lecteurs n'est pas honteux?



Isabelle Falconnier

Dans *Le Temps* du 15 septembre 2015, Jérôme Meizoz estime que «le «renouveau» de la littérature romande est loin d'être réjouissant». Il a raison: la littérature romande est à la peine. Les éditeurs gagnent des clopinettes, les auteurs ne gagnent rien, les tirages sont dérisoires et le succès d'un Joël Dicker, mis à part donner de l'espoir aux aspirants écrivains romands, n'est en rien duplicable, et peut même être assimilé à un cache-misère du reste de la production romande.

A part Dicker, il n'y a pas d'auteur de best-seller actuellement en Suisse romande. Il n'y a même aucun auteur qui vive de sa littérature. C'est dommage. Et apparemment paradoxal, vu la vitalité du milieu, l'émergence de nouveaux auteurs, la naissance de maisons d'éditions et le succès des manifestations comme le Salon du livre de Genève, Le Livre sur les quais à Morges, les saisons de la Société de lecture ou de la Maison de Rousseau et de la littérature (MRL) à Genève.

Il n'y a pas de «littérature mainstream» en Suisse romande, pour reprendre l'expression de Jérôme Meizoz, en ce sens que toute la littérature romande, à l'exception de Joël Dicker, se passe et se lit en marge du mainstream francophone, qui se passe à Paris. C'est dommage: l'apport de la littérature romande sur la littérature en langue française serait bienvenu.

A part Dicker, il n'y a pas d'auteur de best-seller actuellement en Suisse romande, et aucun qui vive de sa plume. C'est dommage

La question que le milieu littéraire romand devrait au contraire se poser est: comment faire mieux? Être lu? Dépendre moins des autres? Comment se retrouver dans ce mainstream de la littérature en langue française?

L'exemple d'un Quentin Mouron est parlant. Quentin Mouron est un auteur prometteur. Il a été repéré, puis édité par un éditeur romand modeste mais motivé, Olivier Morattel, qui a édité trois de ses romans. Cette année, Quentin Mouron a pris ses cliques et ses claques et proposé son livre à La

grande ourse, une maison d'édition pas beaucoup plus grande que Morattel, sans même d'attachée de presse permanente, mais domiciliée à Paris.

Résultat: des articles dans *Marianne*, *Paris Match*, *L'Express*, une présence de son roman *Trois gouttes de sang et un nuage de coke* dans les gares et surtout, déjà vingt rendez-vous par son editrice Paulina Nourissier à la prochaine Foire du livre de Francfort, rendez-vous de l'édition mondiale, relais capital pour espérer des traductions, voire des adaptations.

Pourquoi faut-il que Quentin Mouron passe la frontière pour que cela arrive? Pourquoi, autre exemple, *Le Mur grec*, cinquième roman de l'excellent Nicolas Verdan, roman épatant qui plonge dans la Grèce contemporaine, sujet concernant s'il en est, qui plus est un polar, genre le plus populaire du moment, n'est représenté par personne à la même Foire de Francfort et n'est quasi pas trouvable dans une simple librairie française? Ni son éditeur Bernard Campiche, ni aucune structure collective d'éditeurs suisses, ni aucun agent mandaté par l'un ou par l'autre n'a pris sur lui de faire la démarche qui tombe pourtant sous le sens.

Il est bon de se souvenir d'histoires édifiantes. En 1955, à Lausanne, Pierre Balthasar de Muralto a l'idée de proposer un abon-

nement à 12 livres par an au prix bas de 5,70 francs. Le club de lecture Rencontre était né. De 1000 abonnés en 1956, Rencontre passe à 100 000 en 1962. En 1970, il vend près de six millions de volumes. Rencontre recourt à la publicité dans *Paris-Match*, *Constellation* ou *Le Monde*, laquelle sert d'étude de marché grâce aux coupons retournés par les acheteurs. En 1963, la coopérative devient une société anonyme cotée en bourse. En 1968, elle emploie 550 personnes. Pas une maison d'édition romande n'emploie aujourd'hui plus de trois personnes à plein temps... Comparaison n'est pas raison, mais la périphérie n'est pas une fatalité.

Dans le cadre de mes mandats tant de déléguée à la politique du livre de la Ville de Lausanne que de présidente du Salon du livre de Genève, je fais le constat suivant: nous sommes à un moment de bascule entre le soutien à la création, à la production de culture, et à l'accompagnement de cette même production et création culturelle.

Nous n'avons pas de souci de création littéraire: nous formons des auteurs à l'Institut littéraire suisse, le Prix interrégional jeunes auteurs (PIJA) fait émerger de nouvelles plumes chaque année, le collectif AJAR stimule la création de jeunes auteurs romands, des maisons d'édition minuscules

mais passionnées naissent régulièrement. Nous avons un souci de diffusion, de rayonnement, et d'économie de la littérature qui peut, qui doit être plus viable. Editer, écrire ne sont pas condamnés à être des loisirs du dimanche.

Pour que ce renouveau littéraire soit vraiment réjouissant, il manque une gouvernance concertée en termes de politique du livre

Lorsqu'aujourd'hui, en tant que déléguée à la politique du livre, je reçois une demande d'aide à l'édition, je n'ai que peu de prise sur le rayonnement de ce livre, même de qualité. Je peux contribuer à son impression, m'informer d'éventuelles mesures de diffusion, susciter quelques rencontres en bibliothèques ou librairies, imaginer d'autres actes de médiation littéraire, mais c'est tout.

Pour que le renouveau de la littérature romande soit réellement réjouissant, il nous manque une gouvernance concertée en termes de politique du livre, une stratégie en matière de diffusion littéraire, de visibilité en Suisse et à l'étran-

ger, une concertation des milieux concernés, professionnels et politiques.

Pour ce faire, nous avons besoin des militants du livre à toutes les étapes de la chaîne du livre, de tous les relais de médiation privés et publics. Aujourd'hui que la «médiation» culturelle est dans toutes les bouches, que le message culture de l'Office fédéral de la culture comme Pro Helvetia en tiennent compte, il s'agit de la rendre réellement utile au monde du livre. Parce que nos écrivains ont du talent, on doit viser le succès, rien de moins.

Déléguée à la politique du livre de la Ville de Lausanne, présidente du Salon du livre et de la presse de Genève, journaliste littéraire

Pourquoi le lobbying augmente sous la coupole fédérale



Steven Eichenberger et Andrea Pilotti

Dans *Le Temps* du 24 août, Bernard Wuthrich illustre, d'une part, comment les liens d'intérêt des parlementaires suisses se sont renforcés au cours de la dernière législature et, d'autre part, de quelle manière ces mêmes liens ne concernent pas que les élus de droite. Cette même analyse nous donne l'occasion de préciser quelques éléments, dans le but de mieux situer l'évolution des liens d'intérêt sous la coupole fédérale au cours des deux dernières décennies.

Premièrement, l'augmentation du nombre de liens d'intérêt cumulés par les députés est une tendance de long terme qui n'est pas liée à la seule législature 2011-2015, mais date déjà de l'introduction du registre des liens d'intérêt en 1985. En ce qui concerne nos analyses, il apparaît qu'en 1990, un conseiller national était lié, en moyenne, à un seul groupe d'intérêt. En 2010, par contre, un député détenait désormais un peu plus de quatre liens d'intérêt. Cette multiplication du nombre de liens a lieu pour tous les principaux partis politiques.

Cette augmentation du nombre de liens d'intérêt est tributaire d'au moins deux facteurs. D'une part, la nouvelle loi sur le parlement, entrée en vigueur en 2004, a durci la disposition sur les liens d'intérêt, en exigeant l'annonce de tout genre de lien et pas seulement les plus importants, alors que sous l'ancienne législation certains liens pouvaient être considérés comme

peu importants et donc passés sous silence. D'autre part, grâce à la revalorisation du rôle du parlement, la phase parlementaire est devenue plus importante dans le processus décisionnel au détriment de la phase pré-parlementaire, généralement dominée par les principales associations économiques. Cette évolution a pu ainsi inciter les groupes d'intérêt à rediriger leurs stratégies d'influence vers le parlement en général, et les commissions spécialisées en particulier. Nos analyses montrent par ailleurs qu'il existe une spécialisation des stratégies de recrutement des groupes d'intérêt qui «choisissent» les députés en fonction de leur appartenance aux commissions.

La hausse des liens d'intérêt cumulés par les députés s'observe sur le long terme, pas juste dans la dernière législature

L'augmentation des liens d'intérêt s'accompagne d'une pluralisation de ceux-ci. Alors qu'en 1990 on pouvait attribuer 51% de tous les liens aux associations économiques (associations patronales et syndicats), la proportion ne s'élève plus qu'à 19% en 2010. Cette évolution ne fait qu'illustrer une importante diversification entraînée par l'accession au parlement d'un certain nombre de groupes qui étaient beaucoup moins directement représentés jusqu'aux années 1990. Elle est révélatrice à la fois du nombre croissant de groupes d'intérêt public, défendant une cause allant au-delà des intérêts directs de leurs membres, et de l'investissement politique plus important de cette catégorie de groupes d'intérêt liés par

exemple à la défense de l'environnement ou des droits de l'homme, à l'aide humanitaire, mais aussi à l'ASIN ou au NOMES. Cette pluralisation concerne toutes les forces politiques. La moindre importance des associations économiques doit cependant être quelque peu relativisée. En effet, il s'avère qu'en chiffres absolus les liens des députés avec les associations patronales et les syndicats augmentent depuis les années 1990, même si cela se fait de manière beaucoup moins importante par rapport à ceux que les conseillers nationaux développent désormais avec les groupes d'intérêt public. Précisons que les associations économiques continuent également à disposer de plus de ressources par rapport aux groupes d'intérêt public. Ces derniers sont souvent aussi moins actifs sur le plan politique en comparaison avec les associations patronales et les syndicats.

Les députés établissent très souvent de nouveaux liens d'intérêt après leur arrivée sur les bancs du Conseil national, comme le souligne l'article du *Temps* au sujet de la législature 2011-2015. Nos analyses illustrent cependant que cette tendance s'inscrit dans le long terme, n'étant donc pas une évolution contingente. En effet, si l'on prend en considération les liens établis par tous les conseillers nationaux ayant accédé pour la première fois au parlement entre 1999 et 2007, il s'avère que deux tiers de ces liens (67%) ont été développés après leur élection. La très grande majorité des nouveaux liens d'intérêt a notamment été développée au courant des deux premières années d'activité sous la coupole fédérale.

Relevons par ailleurs que les députés sont «ciblés» par les groupes d'intérêt, pas seulement pour leurs activités extra-parlementaires ou professionnelles, mais surtout en raison de leur

fonction d'élu fédéral, dont le statut a été sensiblement amélioré au cours des vingt dernières années, ce qui a donc contribué à faire des députés suisses l'objet de plus grandes convoitises.

Finalement, le caractère de milice et la faible professionnalisation du parlement suisse ont historiquement été les facteurs mis en avant pour expliquer son important enchevêtrement avec la sphère économique. La revalorisation et professionnalisation du législatif fédéral n'ont pas remis en cause cet enchevêtrement. Au contraire, loin d'affaiblir les liens entre députés et groupes d'intérêt, ces évolutions en ont favorisé un nouvel essor.

Mesurer la présence des groupes d'intérêt au parlement ne nous dit toutefois encore rien sur leur degré d'influence ou leur pouvoir effectifs. D'autres investigations sont nécessaires pour analyser leur contribution au processus législatif et pour voir dans quelle mesure la diversification des groupes d'intérêt accédant au parlement se traduit également par une plus grande influence, notamment en ce qui concerne les nouveaux groupes d'intérêt public.

Politologues et chercheurs, Observatoire des élites suisses, Université de Lausanne, www.unil.ch/obelis

>> Sur Internet

L'actualité des débats

www.letemps.ch/opinions

Le vrai coût de la concurrence fiscale



Jean-Daniel Delley

On connaît l'argument. Réduire la charge fiscale permet d'attirer de nouveaux contribuables dont les contributions compensent largement la baisse générale de l'impôt.

Cette stratégie est loin d'être à tout coup gagnante. Plutôt que de relever leurs taux d'imposition, plusieurs des cantons adeptes du moins-disant fiscal adoptent des programmes d'économies drastiques. Les classes moyennes et les bas revenus paient la note.

Zoug, le plus riche des cantons suisses et le plus attractif fiscalement, envisage de réduire ses dépenses de 110 millions par an dès 2018, soit 7,5% de son budget. En 2014, ses comptes ont affiché un déficit de 139 millions. Certes, ses rentrées fiscales continuent de croître, tout comme le nombre d'emplois créés, mais sa contribution au pot de la péréquation intercantonale augmente également.

Il a donc décidé de réduire à 18% d'une classe d'âge le taux des élèves accédant au gymnase, ce qui abaissera la proportion des jeunes détenteurs d'une maturité, aujourd'hui de 22,1%. Les rejets des familles aisées pourront toujours profiter de la filière privée...

Lucerne, entouré de cantons à basse fiscalité, a dû suivre le mouvement. En 2012, il a réduit de moitié l'imposition des bénéfices des entreprises. Certes, il a vu affluer de nouvelles sociétés, mais en grand nombre des sociétés «boîtes aux lettres», qui ne créent ni emplois ni ne paient d'impôts substantiels.

Résultat: une baisse d'un quart des rentrées fiscales des person-

nes morales. Un phénomène qu'ont connu avant lui ses voisins Schwyz, Nidwald et Obwald.

Par contre, selon le Ministère public, le nombre de procédures pénales ouvertes pour délits économiques a explosé et les dossiers accumulés représentent près de sept ans de travail pour la police.

D'où la nécessité de créer une section spécialisée dans la criminalité économique. Parallèlement aux baisses d'impôts, le canton ne cesse d'aligner des programmes d'économies. Le gouvernement envisage maintenant de supprimer l'enseignement de la natation à l'école primaire, d'allonger d'une semaine les vacances de 20 000 écoliers et de fermer une école de commerce.

Est-il besoin de souligner l'absurdité d'une politique fiscale qui conduit à des économies dans le domaine de la formation?

Est-il besoin de souligner l'absurdité d'une politique fiscale qui conduit à des économies dans le domaine de la formation au moment même où l'économie helvétique se plaint de manquer de main-d'œuvre qualifiée, qu'elle va recruter à l'étranger?

Cet article est paru en premier lieu dans «Domaine Public», site d'analyse de l'actualité suisse. www.domainepublic.ch/articles/28062

Professeur retraité de la Faculté de droit de l'Université de Genève, spécialiste de la démocratie directe et de méthode législative